

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°26/2023**

**Objet : Remboursement lié à la dégradation de 3 bornes circulaires enterrées devant le site de La Plage.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que suite à la dégradation de 3 bornes circulaires enterrées devant le site de La Plage par choc de véhicule, une déclaration a été faite auprès de la société PILLIOT ASSURANCES, courtier pour l'assurance dommages aux biens de la commune, et qu'un remboursement des travaux de remplacement des bornes en pierre et reprise de béton d'aménagement à hauteur de 9 024,00€ au profit de la ville doit être effectué.

Considérant qu'il convient d'accepter ce remboursement.

**DÉCIDE**

- **d'accepter** le remboursement de 9 024,00€ de la part PILLIOT ASSURANCES suite à la dégradation de 3 bornes circulaires enterrées devant le site de La Plage.

L'Isle-Adam, le 17 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230217-26-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Mise en ligne le 20 février 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)